

Réservation de salle et de matériel municipal

La commune de Poucharramet met à disposition des associations locales et des habitants de la commune des salles et du matériel communal sous certaines conditions.

Deux salles sont mises à disposition :

- Salle polyvalente de la Commanderie
- Salle des associations

Les conditions de mise à disposition sont décrites dans le règlement intérieur. Une fois la demande acceptée, le règlement intérieur devra être retourné à l'accueil de la mairie signé et accompagné de la convention de mise à disposition.

[Télécharger le règlement intérieur d'utilisation des salles](#)

[Télécharger la convention de mise à disposition des salles](#)

Du matériel est mis à disposition

La commune de Poucharramet met à disposition des associations locales et des habitants de la commune du matériel communal : tables (3m et 2m), tréteaux, chaises, bancs.

Pour toute réservation, il convient de remplir l'imprimé de demande d'utilisation des salles et/ou du matériel communal et de le retourner à l'accueil de la mairie ou par courriel :

 poucharramet.mairie@orange.fr

[Télécharger le fichier «FORMULAIRE DEMANDE MATERIEL ET SALLE AU 01052017.pdf» \(518 KB\)](#)

La Communauté de Communes met également à disposition des associations du matériel.

[Visualiser le fichier «Procédure 2018- Reservation de materiel- Zone Nord.pdf» en ligne](#)

Voici la liste des pièces indispensables à la validation d'une demande :

- * **Le formulaire de demande dument renseigné et co-signé par l'association et la commune accueillant la manifestation**
- * **Le règlement intérieur signé par le Maire ou le représentant de l'association**
- * **Une attestation de responsabilité civile à jour**

Tout dossier non complet ne pourra être instruit.

